

NEGOCIATIONS CONVENTIONNELLES- 02-07-09

Propositions du Directeur de l'UNCAM comme axes de négociation

Quatre axes de négociations :

1. Qualité et organisation :

- a. Comment faire évoluer le parcours de soins pour mieux organiser les médecins de premier recours et la prise en charge coordonnée des maladies chroniques ?
- b. Quelles évolutions dans l'intervention des autres spécialités de ville notamment dans la prise en charge de ces pathologies ?
- c. Comment mieux organiser le parcours du patient entre la ville et l'hôpital ?
- d. Comment assurer un meilleur partage de l'information entre professionnels de santé pour favoriser la coordination des soins ?
- e. Quelles actions en mettre en œuvre pour favoriser le respect des référentiels de bonnes pratiques et du développement professionnel continu ?

2. Démographie médicale – accès aux soins :

- a. Comment équilibrer la démographie médicale pour préserver l'égal accès aux soins ?
- b. Quelle organisation pour la coopération entre les médecins et les autres professionnels de santé ? Comment les favoriser ?
- c. Comment assurer l'accès à des tarifs opposables ou maîtrisés et comment interviennent les régimes complémentaires ?
- d. Comment lutter efficacement contre le refus de soins ?

3. Efficience :

- a. Comment favoriser l'efficience des pratiques professionnelles et notamment des prescriptions ?
- b. Comment favoriser la prise en charge en ville et éviter la mobilisation des moyens lourds pour des soins qui ne le nécessitent pas obligatoirement ?
- c. Comment optimiser l'intervention des différents professionnels, en particulier libéraux, pour prise en charge des pathologies chroniques ?
- d. Quel accompagnement des médecins dans la qualité et l'efficience de la prise en charge des pathologies lourdes ?

4. Rémunération :

- a. Quelle nouvelle structure de la rémunération des médecins traitants ?
- b. Quelles conséquences de l'accession de la médecine générale au rang de spécialité ?
- c. Comment prendre en compte la spécificité des plateaux techniques lourds ?
- d. Quelles évolutions pour les spécialités cliniques ?
- e. Doit-on intégrer le CAPI dans la convention ?
- f. Comment accroître les incitations aux meilleures pratiques et favoriser l'atteinte des objectifs de santé publique ?